

**RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS  
DU  
SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE MEURTHE-ET-MOSELLE**



**REVUE D'INFORMATIONS OFFICIELLES**

**N° 161 – ÉDITION DU 26 AVRIL 2021**

**SDIS de Meurthe-et-Moselle – 46 rue du 8 mai 1945 – CS 10018 – 54043 ESSEY-LES-NANCY CEDEX**

Tél. 03 83 16 47 03 – Fax. 03 83 16 47 03

[www.sdis54.fr](http://www.sdis54.fr)

Dépôt légal 1297

**- Édition du 26 avril 2021-**

**SOMMAIRE**

**1 – Décisions du Conseil d'Administration**

Conseil d'administration du 16 avril 2021

- DÉLIBÉRATION N°D2021\_031 Approbation du procès verbal du conseil d'administration du 04 décembre 2020
- DÉLIBÉRATION N°D2021\_032 Information du conseil d'administration sur les délibérations prises par le bureau
- DÉLIBÉRATION N°D2021\_033 Fusion des centres d'incendie et de secours de Chenevières et Saint-Clément
- DÉLIBÉRATION N°D2021\_034 Compte de gestion 2020
- DÉLIBÉRATION N°D2021\_036 Compte administratif 2020
- DÉLIBÉRATION N°D2021\_037 Affectation du résultat 2020
- DÉLIBÉRATION N°D2021\_038 Point d'étape sur le plan pluriannuel d'investissement immobilier et information sur les enjeux relatifs au parc immobilier du SDIS
- DÉLIBÉRATION N°D2021\_039 Autorisations de programme et crédits de paiement
- DÉLIBÉRATION N°D2021\_040 Budget supplémentaire 2021
- DÉLIBÉRATION N°D2021\_041 Autorisation de signature d'un avenant à la convention cadre de coopération entre le SDIS 54 et l'UDSP 54 et du contrat d'objectifs annuel pour l'année 2021
- DÉLIBÉRATION N°D2021\_042 Présentation de l'analyse réalisée par la commission d'étude des contingents incendie et propositions d'orientations des modalités de calcul et répartition pour l'avenir
- DÉLIBÉRATION N°D2021\_043 Mise à jour du tableau des emplois au 1er mai 2021
- DÉLIBÉRATION N°D2021\_044 Mise à jour du tableau des effectifs au 1er mai 2021
- DÉLIBÉRATION N°D2021\_045 Modification du règlement intérieur -Partie SPP PATS : Modifications diverses
- DÉLIBÉRATION N°D2021\_046 Modification du règlement intérieur : honorariat des sapeurs-pompiers volontaires ayant le double statut SPP/SPV
- DÉLIBÉRATION N°D2021\_047 Mise à jour du règlement départemental de formation: modification des conditions d'accès aux activités de chef de groupe et chef de colonne SPV

**DÉCISIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**Du 16 AVRIL 2021**



**SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS**  
**DE MEURTHE-ET-MOSELLE**

## RÉUNION du 16 AVRIL 2021

---

### DÉLIBÉRATION N°D2021\_031      APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 04 DÉCEMBRE 2020

Le Conseil d'administration,

Vu le rapport soumis à son examen,  
Après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents :

- **adopte** le procès-verbal de la séance du conseil d'administration du 04 décembre 2020.

### DÉLIBÉRATION N°D2021\_032      INFORMATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LES DÉLIBÉRATIONS PRISES PAR LE BUREAU

Le Conseil d'administration,

Vu le rapport soumis à son examen,  
Après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents :

- **prend acte** des délibérations prises par le bureau du conseil d'administration.

### DÉLIBÉRATION N°D2021\_033      FUSION DES CENTRES D'INCENDIE ET DE SECOURS DE CHENEVIÈRES ET SAINT-CLÉMENT

Le Conseil d'administration,

Vu l'avis de la commission administrative et technique du 23 mars 2021,  
Vu l'avis du comité consultatif départemental des sapeurs-pompiers volontaires du 29 mars 2021,  
Vu le rapport soumis à son examen,  
Après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents :

- **décide** la fusion des centres d'incendie et de secours de Chenevières et de Saint-Clément/Laronxe, à la date qui sera fixée par arrêté préfectoral, soit le 1<sup>er</sup> juin 2021,

- **donne** un avis favorable au changement de dénomination du centre fusionné dont l'entité géographique sera située au niveau du casernement de Chenevières et qui deviendra le centre d'incendie et de secours « Plaines de Meurthe » à compter de la date de la fusion effective des centres,

- **autorise** le président du conseil d'administration à procéder à la résiliation de la convention de transfert des biens qui lie le SDIS et la Commune de Saint-Clément, dès lors que la procédure de fusion des centres sera réalisée et que le bâtiment ne sera plus affecté au fonctionnement du SDIS.

### DÉLIBÉRATION N°D2021\_034      COMPTE DE GESTION 2020

Le Conseil d'administration,

Vu le compte administratif 2020 présenté lors de cette même séance du Conseil d'administration et sa concordance avec le compte de gestion 2020,

Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents :

- **adopte** le compte de gestion transmis par Madame le Payeur Départemental de Meurthe-et-Moselle pour l'exercice 2020.

#### DÉLIBÉRATION N°D2021\_036 COMPTE ADMINISTRATIF 2020

Le Conseil d'administration,

Vu le compte de gestion 2020 présenté par Madame le Payeur Départemental,

Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents :

- **adopte** le compte administratif 2020 ainsi que ses annexes, tels que joints à la présente délibération,

- **prend acte** de la concordance du compte administratif 2020 avec le compte de gestion 2020 présenté par Madame le Payeur Départemental.

#### DÉLIBÉRATION N°D2021\_037 AFFECTATION DU RÉSULTAT 2020

Le Conseil d'administration,

Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents :

- **décide** d'affecter le résultat de fonctionnement cumulé excédentaire de 2020, d'un montant de 3 990 090,91 €, tel que constaté lors du vote du compte administratif 2020, comme suit :

- 2 669 707,41 € en recettes d'investissement (chap. 10, article 1068),
- le solde, soit 1 320 383,50 €, à la section de fonctionnement, sera inscrit en report à nouveau (recettes : chap. 002).

#### DÉLIBÉRATION N°D2021\_038 POINT D'ÉTAPE SUR LE PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT IMMOBILIER ET INFORMATION SUR LES ENJEUX RELATIFS AU PARC IMMOBILIER DU SDIS

Le Conseil d'administration,

Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents :

- **Prend acte** du point d'étape sur le plan pluriannuel d'investissement immobilier et de l'information sur les enjeux relatifs au parc immobilier du SDIS pour les prochaines années.

**DÉLIBÉRATION N°D2021\_039**    AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CRÉDITS DE PAIEMENT

Le Conseil d'administration,

Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents :

- **prend acte** du présent rapport sur l'avancement de l'exécution des autorisations de programme et crédits de paiement,

- **adopte** les modifications d'autorisations de programme et crédits de paiement afférents, telles que figurant en annexe,

- **décide** de créer une nouvelle autorisation de programme pour un montant total de 2 millions d'euros et une durée de 4 ans, visant la construction de 5 centres d'incendie et de secours suivant un modèle type (AP n° 2021-001), et dont la répartition des crédits de paiement est reprise en annexe,

- **autorise** le Président du Conseil d'administration à passer tous les actes nécessaires à la gestion de ces opérations.

**DÉLIBÉRATION N°D2021\_040**    BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2021

Le Conseil d'administration,

Vu le compte administratif 2020,

Vu la décision du conseil d'administration concernant l'affectation du résultat 2020,

Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents :

- **adopte** le budget supplémentaire de l'exercice 2021, dont un état simplifié est présenté en annexe.

**DÉLIBÉRATION N°D2021\_041**    AUTORISATION DE SIGNATURE D'UN AVENANT À LA CONVENTION CADRE DE COOPÉRATION ENTRE LE SDIS 54 ET L'UDSP 54 ET DU CONTRAT D'OBJECTIFS ANNUEL POUR L'ANNÉE 2021

Le Conseil d'administration,

Vu la délibération du conseil d'Administration n°D2017-138 du 7 décembre 2017,

Vu la convention cadre de coopération entre le SDIS et l'UDSP du 10 janvier 2018,

Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents :

- **adopte** l'avenant à la convention cadre de coopération entre le service départemental d'incendie et de secours et l'Union départementale des sapeurs-pompiers de Meurthe-et-Moselle tel que présenté en annexe, visant à prolonger ladite convention jusqu'au 31/12/2021,

- **autorise** son président à signer ledit avenant,

- **adopte** le contrat d'objectifs annuel pour l'année 2021 entre le service départemental d'incendie et de secours et l'Union départementale des sapeurs-pompiers de Meurthe-et-Moselle tel que présenté en annexe,
- **autorise** son président à signer ledit contrat d'objectifs,
- **prend acte** de l'inscription des crédits relatifs à la subvention de fonctionnement afférente à ce contrat d'objectifs annuel au budget primitif de l'exercice 2021, au chapitre 65 « Autres charges d'activité ».

**DÉLIBÉRATION N°D2021\_042** PRÉSENTATION DE L'ANALYSE RÉALISÉE PAR LA COMMISSION D'ÉTUDE DES CONTINGENTS INCENDIE ET PROPOSITIONS D'ORIENTATIONS DES MODALITÉS DE CALCUL ET RÉPARTITION POUR L'AVENIR

Le Conseil d'administration,

Vu la délibération n°2020-31 du Conseil d'administration du 5 mars 2020,

Vu les constats et propositions formulés par la commission d'étude des contingents incendie,

Vu la communication réalisée auprès des maires et présidents d'intercommunalités et le bilan qui en découle,

Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents :

- **prend acte** de l'analyse réalisée par la commission d'étude des contingents incendie ainsi que des propositions de modification des modalités de calcul et de répartition de ces contributions pour l'avenir, telles que présentées en annexe,

- **prend acte** de la démarche de communication réalisée auprès des présidents d'intercommunalités et des maires des communes du département dans le cadre de cette étude et du bilan qui en découle, tel que présenté dans le rapport,

- **retient** la proposition de la commission d'étude présentée aux intercommunalités visant à calculer et répartir les contingents incendie comme suit :

1) étape 1 : calcul du montant global des contingents incendie N+1 sur la base du montant global des contingents incendie de l'année N, auquel il est appliqué l'évolution de l'indice des prix à la consommation (ensemble des ménages hors tabac)

2) étape 2 : répartition individuelle du montant global ainsi obtenu entre les contributeurs suivant les critères et pondérations suivantes :

- un critère population (correspondant au nombre d'habitants de la commune rapporté au nombre total d'habitants en Meurthe-et-Moselle), pondéré à 30 %

- un critère potentiel financier, soit le potentiel financier de la commune rapporté à la somme des potentiels financiers des communes de l'ensemble du département, pondéré à 30 %

- un critère ratio SPP (sapeurs-pompiers professionnels), qui correspond au produit de deux facteurs, le premier étant le nombre de SPP casernés sur le secteur opérationnel de 1<sup>er</sup> appel rapporté au nombre total de SPP casernés au SDIS, et le second étant le nombre d'habitants de la commune rapporté au nombre d'habitants de ce même secteur opérationnel de 1<sup>er</sup> appel, ce produit étant pondéré à 40 %

- **précise** que la commission d'étude des contingents incendie est chargée d'en affiner néanmoins l'analyse, afin de proposer d'éventuels ajustements compte-tenu de l'impact important constaté pour certains contributeurs de cette réforme,

- **retient** la proposition de la commission d'étude d'une phase d'échelonnement de 20 ans entre la situation actuelle et la situation découlant de cette proposition, afin d'en lisser l'impact,

- **prend acte** que le conseil d'administration sera saisi de la mise en œuvre de ces nouvelles modalités de calcul et de répartition à l'occasion du rapport qui sera présenté sur les contingents incendie pour 2022, à l'ordre du jour d'une séance du second semestre 2021.

**DÉLIBÉRATION N°D2021\_043** MISE À JOUR DU TABLEAU DES EMPLOIS AU 1ER MAI 2021

Le Conseil d'administration,  
Vu l'avis du comité technique en date du 26 mars 2021,  
Vu le rapport soumis à son examen,  
Après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents :

- **adopte** le tableau des emplois au 1<sup>er</sup> mai 2021 tel que proposé dans l'annexe joint au présent rapport.

**DÉLIBÉRATION N°D2021\_044** MISE À JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS AU 1ER MAI 2021

Le Conseil d'administration,  
Vu l'avis du comité technique du 26 mars 2021,  
  
Vu le rapport soumis à son examen,  
Après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents :

- **Adopte le** tableau des effectifs au 1<sup>er</sup> mai 2021 tel que proposé en annexe du présent rapport.

**DÉLIBÉRATION N°D2021\_045** MODIFICATION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR -PARTIE SPP PATS : MODIFICATIONS DIVERSES

Le Conseil d'administration,  
Vu l'avis de la commission administrative et technique du 23 mars 2021,  
Vu l'avis du comité technique du 26 mars 2021,  
Vu le rapport soumis à son examen,  
Après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents :

- **adopte** les modifications du règlement intérieur dans sa partie relative aux SPP – PATS telles que présentées en annexe.

**DÉLIBÉRATION N°D2021\_046** MODIFICATION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR : HONORARIAT DES SAPEURS-POMPIERS VOLONTAIRES AYANT LE DOUBLE STATUT SPP/SPV

Le Conseil d'administration,  
Vu l'avis du Comité Consultatif Départemental des sapeurs-pompiers volontaires du 23 novembre 2020,  
Vu le rapport soumis à son examen,



Après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents :

- **adopte** la modification du règlement intérieur, telle que présentée en annexe.

**DÉLIBÉRATION N°D2021\_047** MISE À JOUR DU RÈGLEMENT DÉPARTEMENTAL DE FORMATION: MODIFICATION DES CONDITIONS D'ACCÈS AUX ACTIVITÉS DE CHEF DE GROUPE ET CHEF DE COLONNE SPV

Le Conseil d'administration,

Vu le règlement départemental de formation,

Vu l'avis de la commission administrative et technique du 23 mars 2021,

Vu l'avis du comité consultatif départemental des sapeurs-pompiers volontaires du 29 mars 2021,

Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents :

- **adopte** le projet de modification du règlement départemental de formation tel que proposé en annexe.